

25 mar 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 25 mars 2005

PPTE

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a décidé d'augmenter le pourcentage de la remise de dette de la Belgique à l'égard des Pays pauvres très endettés (PPTE).

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a décidé d'augmenter le pourcentage de la remise de dette de la Belgique à l'égard des Pays pauvres très endettés (PPTE).

L'initiative PPTE a vu le jour en 1996, en collaboration avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). L'objectif était de donner quittance de la dette des pays pauvres en voie de développement afin qu'ils puissent poursuivre leur développement social et économique. La Belgique a toujours soutenu l'initiative et le Conseil des Ministres du 11 mai 2001 concernait la remise des emprunts d'Etat à Etat et la quittance des dettes commerciales garanties par l'Office National du Ducroire. Le Conseil a décidé d'augmenter, dans certaines conditions, le pourcentage de la remise de dette de 90 à 100% des créances prises en considération.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>